

172

Bresil 23 Décembre 1822 et M. de Males Consul 1^{er} N^o 8

M. j'ai reçu, avec les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser jusqu'au 11 octobre n^o 237, toutes les publications qui ont eu lieu, lorsque le Prince Régent a été proclamé Empereur du Brésil. Ce dernier acte qui détruit tous les anciens rapports du Brésil avec le Portugal compléte la déclaration de son indépendance, et ne laisse plus espérer que les imitations ou les ordres du Gouvernement Portugais puissent l'aucun à d'autres dispositions.

S. M. approuve la mesure que vous avez prise de débiter, en cette occasion, que votre mission comme chargé d'affaires était terminée. vous avez été investi de ces fonctions, d'abord auprès du Roi, et ensuite auprès du Prince qui il avait revêtu de son autorité et qui le représentait au Brésil; mais vous ne pourriez plus les exercer près d'un Gouvernement nouveau qui n'avait plus le même caractère, et qui se constituerait indépendant.

Comme les changements politiques qui ont eu lieu autour de vous, M. ne touchent point aux intérêts et aux rapports de notre Commerce, vous voudriez bien continuer de les protéger avec le même soin, et de remplir les fonctions de Consul Général, qui faisaient déjà partie de vos attributions.

Vous ne pourriez point vous immiscer dans les discussions qui existent entre les deux parties de cette union; et quelque soit le résultat de ce grand différend, vous n'avez, dans toutes les hypothèses qui à vous occupent de la sûreté des sujets du Roi et des intérêts de notre Commerce et de notre navigation.

J'ai appris avec plaisir la faveur et la considération dont le pavillon du Roi continuait de jouir dans les ports du Brésil. Cette estime est le prix de la bonne conduite des Commandants de nos Vaisseaux, ils ont parfaitement rempli les intentions du Roi, en observant au milieu des différends parties un exact neutralité, et en remplissant tous les devoirs de l'humanité envers les hommes.

mes qui ne seraient cherchées à leur bord un asyle.

il me paraît compris à l'adu de la correspondance qui vous continuez d'avoir deux séries de dépêches, l'une politique et l'autre consulaire; après que toutes les questions qui tiennent à l'existence du Brésil, ou à ses discussions avec le Portugal continuent d'être suivies dans leur ordre accoutumé.

Vous voudriez bien au rest vous maintenir dans votre position actuelle sans faire rien précipiter sur les vues de votre gouvernement, relatives aux évènements du Brésil il est même inutile de faire connaître s'il est compris la suppression de vos fonctions politiques, et vous pourriez au titre près, continuer avec le gouvernement du pays les mêmes relations accoutumées.

Cette lettre ne doit donner lieu à aucune communication de votre part. et j'ai l'honneur de vous l'adresser par votre instruction particulière.